Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 24 Dhoulhajja 1446
20 Juin 2025

N° 92

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3552**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3552**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3554**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3559**
Homologation de résolutions **3559**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3560**
Avis aux créanciers **3563**
Convocations
Sociétés anonymes **3565**
Autres sociétés **3569**
Actes Administratifs
Avis au public **3570**
Divers
Avis au public **3572**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie (S.F.B.T) **3574**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Annexe n°04 : Bulletin de souscription

De constitution d'une société régionale

Nom de la société à constituer : Société communautaire régionale : Elmantouj Elmoustedem Services agricole

Type de société : Société régionale

Capital de la société ouvert à la souscription : 20000 MD via la contribution des adhérents

Durée estimée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet du contrat constitutif type : le 02/4/2025 au tribunal de première instance Kasserine, sous le numéro 28

Nombre de parts à souscrire et leur contre partie en numéraire, montant à verser immédiatement : 50 parts d'une valeur totale de 20 000 MD

Valeur nominale d'une part à émettre : 200 D

Conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution de la réserve :

En cas de réalisation de bénéfices financiers, les dividendes peuvent être distribués jusqu'à 50 % du capital

La société régionale peut allouer 20 % de ses bénéfices aux activités sociales, culturelles et environnementales.

L'excédent sera investi dans le développement et l'expansion régionale des activités de la société Nom de l'agence bancaire où seront déposés les fonds issus de la souscription : Banque Nationale Agricole, de Kasserine

Période d'ouverture de la souscription : du 20 juin 2025 au 30 Août 2025 Modalités et lieu de convocation de l'assemblée générale constitutive :

Après la souscription complète, la convocation à l'assemblée générale constitutive sera publiée dans le Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens.

L'avis de convocation sera également affiché au siège du gouvernorat de Kasserine

Les Fondateurs :

1. Mohamed Rachedi Bennani CIN 02751375 téléphone 98 284 756

2. Walid ben Elmohsen Elhasni CIN 02789213 téléphone 23 729 526

3. Mohamed Abderrakib Bennani CIN 08200536 téléphone 97 729 526

Les personnes souhaitant participer à la constitution de l'entreprise doivent soumettre leurs demandes aux fondateurs de l'entreprise. Les nouveaux participants approuvés par ces derniers peuvent également le faire en remplissant un formulaire de participation disponible auprès des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet des statuts fondamentaux.

2025402160SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Jumbo Tours Tunisie

Rue Habib Thameur Houmet Souk Djerba

Matricule fiscal : 0769309 MAM 000

N° CNSS : 234832-92

En vertu du PV en date du 10/6/2025 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Djerba le 10/6/2025 sous le numéro d'enregistrement : 25703873 quittance n°M074401 dont deux exemplaires sont déposés auprès du Registre National des Entreprises en date du 13/6/2025, sous le numéro de quittance 2025F15497642. Il a été décidé :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31/10/2024 et affectation des résultats

- Autorisation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2025R01834SANB2

PV de l'AGE du 5/6/2023

Augmentation du capital de 5 887 000 DT

EL MAWASSIR SA

Capital de 20 000 000 DT

Zl route Z4 -2014 - Mégrine Riadh

IU : 0036050D

Suivant le PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 Juin 2023 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 7 septembre 2023 sous le numéro 23505024 quittance numéro M067976 dont une copie a été déposée au RNE sous le numéro 2023176623 le 10 novembre 2023, les actionnaires ont décidé la réalisation de l'augmentation du capital par incorporation du compte spécial d'investissement pour un montant de 5 887 000 DT pour le porter de 14 113 000 DT à 20 000 000 DT et ce par la création de 58870 actions nouvelles et gratuites en raison de 224 nouvelles pour 537 anciennes avec modification de l'article 7 des statuts.

2025R01838SANB2

Augmentation du capital

Société ANAVID SERVICE TUNISIE

Société anonyme

Capital initial : 10527 Dinars

Résidence 36 av Mongi Slim, IMM le 24 B43 3021 Sakiet Ezzit Sfax

Par acte sous seing privé en date du 23/4/2025, enregistré à la recette des finances d'enregistrement des contrats de sociétés de Sfax le 02/6/2025, quittance n°M003458, n° d'enregistrement 25803197 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises de Sfax le 5/6/2025 sous le N° AC08722025 pour l'augmentation du capital d'un montant de 551000 dinars.

Gérance : Monsieur Ahmed Chaari

MF : 1586499C/A/M/000

N° Du registre : B08149572019

Capital initial : 10527000 Dinars

Montant de l'augmentation : 551000

Nouveau capital : 11078000.

2025X00831SANB2

BTK Conseil

Intermédiaire en Bourse

Agrément n°34/95 du 25 décembre 1995

S.A. au capital 1.800.000 de dinars

IU : 0433775Z

Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - Immeuble BTK - 1001 - Tunis

Suivant procès-verbal du Conseil d'administration du 22 avril 2025, enregistré à la recette des Finances - Rue Ghandi - Tunis le 5 juin 2025 sous quittance n°M044730 enregistrement n°25802768 dont deux exemplaires ont été déposés au Registre National des Entreprises en date du 13 juin 2025 sous le n° 202545127, il a été décidé de renouveler la nomination de Monsieur Kays ELLOUMI Président du Conseil d'Administration de la BTK Conseil, pour un mandat de 3 ans (2025, 2026 et 2027).

2025402173SANB2

Banque Nationale Agricole

Société anonyme

Au capital de 320.000.000 Dinars

Identifiant unique : N°123 L

Siège social : Avenue Mohamed V Tunis

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2024, tenue en date du 30 Avril 2025, enregistré à la Recette des Finances Rue Nelson Mandela le 5 Juin 2025 sous le n°25702275 Quittance n°36815 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 11 Juin 2025 sous le n°2025P53877294, les états financiers au titre de l'exercice 2024 ont été approuvés, un quitus définitif et sans réserve a été donné aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024, et il a été décidé respectivement de nommer un nouvel administrateur et de renouveler les mandats des membres du conseil d'administration.

2025402179SANB2

Nomination du Directeur Général Adjoint

De la société PLASTISS

Société anonyme

Au capital de 1100000 DT

Siège social 5, bis rue Charles De Gaulle - Tunis

RC : B146371996

Aux termes du procès-verbal du conseil d'administration en date du 14 juillet 2023, enregistré à la recette des finances de l'avenue Habib Thameur - Tunis le 31 juillet 2023, sous le numéro 23802696, quittance numéro M047799, dont deux copies ont été déposées au centre national du registre des entreprises RNE- Tunis en date du 13/3/2025, N° de quittance 2025P17862472. Il appert, que Madame Monia Jeguirim Essaidi, titulaire de la CIN n°04752187, datée du 13/01/2023, a été nommée, à l'unanimité des administrateurs, dans ses fonctions de Directeur Général Adjoint de la société.

2025402186SANB2

Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration

«LE MOTEUR S.A»

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia I - 2035 Tunis Carthage

IF : 0002167/H

Le Conseil d'Administration du 23/5/2025 enregistré à la recette des Finances le 28/5/2025, sous le numéro 25806117, Quit N°M070017, qui a été déposé au RNE en date du 17/6/2025 sous le numéro 202545745 a décidé la nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration Monsieur Imed GHARBI pour le reste de la durée de son mandat d'administrateur qui s'achèvera lors de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2025.

2025402188SANB2

Société Amen Santé S.A

Société anonyme

Au capital de 85.339.575,000 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique : 1126056 T

RC : B24188932009

CNSS : 311274-01

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 13 juin 2025 sous le n° 25802082 quittance n°5218 dont un exemplaire a été déposé avec les états financiers relatifs à l'exercice 2024 ainsi les rapport du commissaire aux comptes y afférents au centre national du registre des entreprises le 17/6/2025 sous le n°202545889. Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation du rapport de gestion individuel et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

2- Approbation des rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes relatifs à l'exercice 2024 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2024;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 et lecture des rapports du commissaire aux comptes y afférents ;

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

5- Quitus aux administrateurs;

6- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024;

7- Désignation ou renouvellement des mandats des administrateurs venant à échéances,

8- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025,

9- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2025,

10- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateurs

11- Pouvoirs en vue des formalités.

2025402199SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société DEN SARL

Au capital de 10 000 TND

Siège social : 01 rue Teimour el Menzah 11002 Tunis

Identifiant Unique : 1591490B

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9/12/2021

enregistré à la recette des finances de cité el Mahrajen Tunis en date du 4/01/2022 sous le n°22500056 quittance n°733, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 11/10/2022, les décisions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

- La dissolution anticipée de la société et la nomination de monsieur Kamel BOUAJAJA un liquidateur demeurant à l'immeuble Mac Crown l'appartement T3 du 3ème étage, Lac 1 Tunis 1053.

- La délégation de tous les pouvoirs au liquidateur nommé pour procéder à la liquidation de la société conformément à la loi.

- Les créanciers de la société doivent présenter les documents et les justificatifs de leurs créances dans un délai d'un mois à compter de la date de publication au JORT.

2025R01839SRLB2

Nomination d'un liquidateur et avis aux créanciers

SOCIETE EL YOSR DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

(En liquidation)

SARL au capital de 280 .000 dinars

Siège social : Route de Gremda km 0.5 IMM PHENICIA Escalier D App 3 - Sfax

MF : 1434948P/A/M/000

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 Mai 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 12 Juin 2025, quittance n°M003660, enregistrement n°25503388, et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Sfax le 12 Juin 2025 sous le numéro 202544498, il a été décidé à l'unanimité la Cessation définitive de la société, la nomination de Mr Moez ABDELKEFI en qualité de liquidateur qui porte à la connaissance des créanciers qu'ils sont invités à remettre dans un délai de trente jours les justifications légaux de leurs créances au siège de la société sis à la Route de Gremda km 0.5 IMM PHENICIA Escalier D App 3- Sfax.

2025X00829SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 14/5/2025 et enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 15/5/2025 quittance n°M057216, enregistrement n°25202998, est arrivé. Mr. Abdelrahman ben Abdelkader ben Nasr Al-Zahani Hachana Al-Abbasi, domicilié au 49 rue Ibn Kathir, La Soukra, gouvernorat d'Ariana, a vendu à Mr. Abdelkader ben Abdelaziz ben Yahya Al-Saiidani tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour un café catégorie 1 sis au 1 rue Houssin Bouzayan, Ariana 2080 ayant Mat. Unique 0244368J

Les oppositions seront adressées à l'adresse du vendeur mentionnée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 31 Mai 2025.

2025R01642FCCC2

Contrat de cession sans contre partie d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 7/01/2025 enregistré à la recette des finances de la rue du port Zarzis 8/4/2025 sous le n°25701291, quittance n°M046635, Monsieur Hajji Fayez, CIN n°03568641, demeurant à la Route Médenine km 2.5 El Mouenssa Zarzis, et Madame Hajji Najet. CIN n°05755415, demeurant à Tunis, et Madame Hajji Layla, CIN n°05065125, demeurant à la Route Médenine km 2.5 El Mouenssa Zarzis cèdent et accordent sans contre partie, à leur frère Monsieur Hajji Ben Mohamed Ben Mohamed Adel, CIN n°05066743, demeurant à Tunis, toutes leurs parts en indivision qu'ils détiennent dans le fonds de commerce destiné à l'activité de station de services (vente des carburants et d'huiles de moteur et services de nettoyage, Matricule fiscal 247873 K, exploité dans le local sis à la Route Médenine km 2.5 El Mouenssa Route Médenine km 2.5 El Mouenssa Zarzis Médenine.

Les oppositions seront reçues à l'adresse où est exploité le fonds de commerce. Et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 3/6/2025.

2025R01791FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé enregistré le 21 avril 2025 à la recette des finances Ezzahra quittance n°M026409 enregistrement n°25201064 dont Mr Akacha Lassaad a vendu à Mr Ezzedine Ben Oueghrem la totalité du fonds de commerce n°R14 destiné à la «vente des articles de décorations et dérivés» sis à l'avenue Taib Mhiri Ezzahra.

Les oppositions doivent être notifiées auprès de Maître Moufida Arfaoui son bureau sis au 5 rue cyclamens Hammam-lif - ben Arous dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié aux journaux le Quotidien et Achourouk le 17/5/2025.

2025R01795FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue el Jazira en date du 02/6/2025 quittance n°M038813 Enregistrement n°25201738, Mr Ezzdine Khadhraoui a vendu à la Société MRD la totalité du Fonds de commerce destiné à tout type de commerce sis au 58 Souk Blat Tunis.

Les oppositions seront effectuées entre les mains de Maître Mohamed Ali Lahmar avocat ayant son cabinet 07 rue Chatt erromen 2ème étage Montplaisir Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 11/6/2025.

2025R01832FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par Maître Maher Ouakaa, en date du 23/5/2025, enregistré à la recette des finances la Goulette le 27/5/2025 sous le n°25204604, la société Abdallah Ben Laaroussi De Gestion, SUARL, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1918950 X, ayant son siège social au 30 rue Franklin Roosevelt, La Goulette Tunis, a vendu à la société El Guesrni Investment Company, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 1853934 Q, ayant son siège social à l'Espace El Aziz, bloc B 2ème étage, 29 rue Abou Hamed El Ghazali Montplaisir Tunis, la totalité du fonds de commerce, exploité au 30 rue Franklin Roosevelt, La Goulette Tunis à usage de tout commerce.

Toutes les oppositions doivent être faites dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cette annonce au JORT, et ce entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Maher Ouakaa dont l'étude est sis à l'Espace El Aziz Bloc B 2ème étage, 29 rue Abou Hamed El Ghazali Montplaisir Tunis.

Le présent avis a été publié le 5/6/2025 au journal Achourouk.

2025R01840FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente enregistré à la recette des finances rue Nemsa 2 le 3/6/2025 sous le n° de reçu 25202241 n°46777 écrit par un avocat Maître Souissi Moez son adresse 5 rue Arabia Saudia bureau n°2 1er étage Lafayette - Tunis Matricule fiscal 1581158 LHsan Mtawe titulaire de la carte d'identité n°08445551 sis au 27 rue grand requin, a vendu à Feten Ayedi Titulaire de la carte d'identité n°04699695 le fonds de commerce sis au 82 rue Londra prêt à exercer le commerce et cela a été publié dans un journal Achourouk et la Presse à la date 14/6/2025.

Les oppositions seront reçues Chez l'avocat Maître Souissi Moez sis au 5 rue Arabia Saudite bureau n°2 premier étage Lafayette - Tunis dans les 20 jours qui suivent à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

2025R01841FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente du fonds de commerce daté du 10 juin 2025 et signé le 10 juin 2025 et enregistré à la recette des finances El Mourouj le 12 juin 2025 n° de reçu M051213 n° d'enregistrement 25202818.

Nadia Ben El Haj Hmida a vendu à Sabrine Wechtati le fonds de commerce situé à la rue knitra n°195 Mourouj 3.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet avis au journal officiel chez l'acheteur demeurant à la rue de l'indépendance cité El Hana Mhamdia Ben Arous.

Une annonce de cet avis est parue dans 2 journaux : Echourouk n°5331 et le quotidien n°5531 du 14 juin 2025.

2025R01843FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 3/6/2025 dont signatures légalisées à la commune de Nabeul le 11/6/2025 et enregistré à la recette des finances Avenue de la France Nabeul le 11/6/2025, quittance N° M042504 et enregistrement N°25202391, Imen Bent Mohamed Said Abdelwahed, demeurant 06 rue Palestine cité Mohsen Limen Nabeul, identifiant unique au RNE : 0515350F, titulaire de la CIN n° 06368283, a vendu à Seifedine Ben Mourad Ben Mohamed Mbarek, demeurant à la Rue Kaboul El Borj Nabeul, titulaire de la CIN n°14421709 la totalité du fonds de commerce sis à l'angle rue Ribat et rue 2 Mars 1934 Nabeul ayant comme objet tout commerce; avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être signifiée chez Maître Gharbi Hatem Avocat à la cour de cassation, son matricule fiscal N°0571247/Y son cabinet situé au 79 immeuble Younes avenue Habib Bourguiba Nabeul dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de cette publication.

Cette même annonce a été publiée au journal "Essahafa" le 14/6/2025.

2025R01844FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 11/6/2025 enregistré à la recette des finances Akouda Sousse le 12/06/2025 sous le n°25201268 reçu 25223, Haithem Ibn Hadj Slama a cédé à Mohamed Salem Ben Amine tout le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Rue de l'Environnement Akouda Sousse (Restaurant).

Les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours de la date de la publication au JORT au local du fonds de commerce.

Cet avis a été publié dans le journal «Achourouk» le 14/6/2025.

2025S00817FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP rédigé le 28/5/2020 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 2/6/2020 sous n° de quittance 21645 par Maître Sfar Mohamed Atef L'avocat à Mahdia titulaire de la C.I.N 03992139 et immatriculation fiscale 0795414L Mm Amel Elgoul titulaire de la C.I.N n°09446185 a vendu et cédé à Mr Aymen Elhleli titulaire C.I.N 09384938 la totalité d'un fonds de commerce «fast-food chez hlali» sise à l'Av Ali Belhwane Mahdia avec ses éléments corporels et incorporels; une annonce de cette vente est publiée au journal Echourouk du 13/6/2025.

Les oppositions se font au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au Jort.

2025S00819FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 8/11/2024, enregistré à la recette des finances d'El Mansoura Kairouan le 29/11/2024 sous n°24206218 quittance n°M096395. Mme Monjia Ben Béchir MTIRI ép. Sami KMAR, titulaire de la CIN n°07630504 a vendu et cédé à Mme Fatma Ben Sami Ben Ahmed KMAR, titulaire de la CIN n°12006821, la totalité du fonds de commerce du local destiné commerce accessoire Téléphone portable sis au N°150 Beit Al Hikma - Cité Mansoura-Kairouan avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains du vendeur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 17/6/2025.

2025S00823FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Monastir le 10-6-2025 sous le numéro 25204174 ; quittance n°M045179. Mr Fathi Zaghdoudi (C.I.N 07839451) demeurant C2 Monastir a vendu à Mme Noura Chiha (C.I.N 07697325) demeurant à Cité Salem Monastir, la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial situé à la rue Iben Jazzar Monastir.

Les oppositions seront acceptées par Mme Noura Chiha Cité Salem Monastir dans les délais légaux.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 13-6-2025.

2025S00825FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Ksibet El Madiouni le 30/5/2025 quittance n°MO22619 enregistrement n°25200753 M.Tarek Sassi CIN n°04183667 a vendu à M. Hossem Mostafa CIN n°06933475 le fonds de commerce sis à la rue Habib Bourguiba Bennane dont l'activité est vente de tabac et de produits alimentaires au détail.

Toute opposition sera faite au bureau de Maître Hedi Saddem avocat sis à Beb Kram Monastir délais de 20 jours à partir de la parution du présent au JORT sous peine de nullité.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 14/6/2025.

2025S00826FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant donation d'un fonds de commerce «boulangerie» situé à la rue de constitution n°37 cité Annajeh Manzel Bourguiba Bizerte, superficie 162m², matricule fiscal n°532238/E, de Madame Zina ben Khlifa ben Othmen titulaire de la carte d'identité nationale n°05612794 et Asma ben Monji ben Ahmed Bjeoui titulaire de la carte d'identité nationale n°11414226 et Eya ben Monji ben Ahmed Bjeoui titulaire de la carte d'identité nationale n°11447654 ont donné au profit de Monsieur Ayoub ben Monji ben Ahmed Bjeoui titulaire de la carte d'identité nationale n°11377769, par un acte authentique rédigé par maître Mhamdi Imen et Sihem Dkhil notaire à Sousse, le 3/6/2025 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 13/6/2225 reçu n°M029928.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 18/6/2025.

2025S00827FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 4/6/2025 sous le n°25203256 Mme Samia bent Khemaies Ben Elkahla titulaire de la carte d'identité nationale n° 08434883 a vendu à Mr Hatem ben Ali Ben Elassoued titulaire de la carte d'identité nationale n°05550906 la totalité du fonds de commerce exploité comme EPICERIE au local sis à la rue el intissar à Hammam Sousse.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat maître Mohamed Halloul à son cabinet sis à l'avenue de la République à Hammam Sousse dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cet avis au J.O.R.T. Cet avis a été publié aux journaux Essahafa n°11213 du samedi 14 juin 2025.

2025S00828FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 23-5-2025 rédigé par Maître Jerbi Khaled avocat demeurant à Sousse, Boulevard Mohamed Maarouf immeuble Elite, 4ème étage, bureau 404, enregistré à la recette des finances, rue Victor Hugo Sousse le 3-6-2025, quittance n°M035963, enregistrement n°25202715, Madame Amel Mestiri CIN 02994168, a cédé à monsieur Chokri El Khal CIN 02955443, la totalité du fonds de commerce exploité à Sousse, rue général Gamaoui Khezema Est comme restaurant et café nommé «SHABEY COFFEE» RNE : 1691369H.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT à l'adresse du rédacteur de l'acte, Maître Jerbi Khaled.

Cette annonce a été publiée au journal La Presse du 11-6-2025.

2025S00829FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 28/5/2025, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse, le 3/6/2025 (quittance n°M035852 enregistrement N°25202705), la société FADA DAR SOLTANE (SARL MF 0456141S), a cédé à la société ARCELENE (SUP MF 1631432P), le fonds de commerce baptisé *PAM PAM*, sise au COMPLEXE TOURISTIQUE GALERIA BOULEVARD 14 Janvier Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de l'acheteur, son adresse sise au Brd 14 Janvier Sousse concernant la moitié de la somme et entre les mains de la BANQUE PRETEUSE : BANQUE INTRNATIONALE ARABE DE TUNISIE «BIAT». Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" du 19/6/2025.

2025S00832FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances Sekiet Addaier Sfax en date du 3/6/2025 sous n°M045914, Mr Mohamed Ali Hfayedh titulaire de la CIN n°08795109 a vendu à Mme Rahma Ghamgui titulaire de la CIN n°8784407 la totalité d'un fonds de commerce à usage de nettoyage intérieur et extérieur des voitures et vente de pièces et accessoires automobiles avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu du local sis à l'avenue Habib Maazoun n°21 Sekiet Addeyer Sfax .

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente au cabinet maître Kamel Ben

Messaoud sis à l'avenue Habib Thameur immeuble océan bleu 2ème étage Sfax, dans le délai légal à peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée à «Al Chourouk et Le Quotidien» du 13/6/2025.

2025X00828FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 3 juin 2025, enregistré auprès de la recette des finances de SAKIET EZZIT - SFAX le 3 juin 2025 sous le n°25201632, quittance n°M043814, Mr El Hédi Ben Mokhtar Ben Béchir Menja, titulaire de la C.I.N n°05399592 et RNE n°1289579V, a cédé la totalité du fonds de commerce qu'il exploite en tant que pressing sis dans les deux locaux contigus situés en bordure de la Route de Tunis Km 9 à l'est de l'entrée attenants au laboratoire d'analyses médicales, à la société à responsabilité limitée en cours de constitution MALLEK WASH LAB, représentée par Monsieur Abderrazak Ben Ali Ben Saïd Mallek, ayant son siège social à la Route de Tunis Km 9 Sfax.

Le prix de vente a été consigné entre les mains du rédacteur de l'acte, Maître Moez Turki, avocat à Sfax, dont le cabinet est sis à l'Avenue Habib Maazoun Immeuble Chakroun 1er étage Sfax.

Toutes oppositions à cette vente seront reçues à son adresse dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la date de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cet acte de vente a été publié dans le journal Essabah en date du 10 juin 2025.

2025X00832FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 30/5/2025, enregistré le 02/6/2025 à la recette des finances route Elain n° de quittance M039875, n° d'enregistrement 25202008, Moncef Abdelhedi cin n°01161861, a vendu à Mohamed Zouari, CIN n°11104842 un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour l'activité de café catégorie 1 dans le local situé à Route Menzel Chaker klm 4.5 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains du rédacteur Maître Kamel Maazoun à l'adresse de son bureau sis à l'immeuble Intilaka bloc A4 deuxième étage Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux «Echourouk» le 5/6/2025.

2025X00833FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Menzel Bourguiba en date du 29/5/2025 sous le n°25201623, quittance n°M048955. Madame Basma Boukhris épouse Kamel Baroudi a cédé à Monsieur Rafat ben Hamadi ben Hssan Kobtni le fonds de commerce sis à l'avenue de l'indépendance Tinja Bizerte exploiter maintenant en vente des produits alimentaires.

Toutes les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Sofienne ben hadj Mouhamed sis au 67 Rue Alain Savary Résidence les jardins II - Bloc A- 3ème étage App 1-3 Tunis.

Cet acte a été publié au journal "Achourouk" en sa version n°12312 du 9/6/2025.

2025402154FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 24/4/2025 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 24/4/2025 sous Quittance n°M063653, La "Société du Cap-Bon d'Equipement", SARL, RNE 0385097M, son siège social situé à la Rue de Hasan Hosni Abdelwahab - Hammamet, a vendu à la Société "S K Concept", SARL en cours de constitution, son siège social situé à la Rue de Hasan Hosni Abdelwahab - Hammamet ; intégralité du fonds de commerce "Commerce de gros de matériaux de constitution et équipement sanitaires" avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local situé au Rez-de-chaussée, Rue Hasan Hosni Abdelwahab Hammamet, d'un prix de dix mille dinars (10.000.000). Toute opposition doit être adressée dans les délais légaux à l'acheteur à son siège social susmentionné.

2025402167FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'actes écrits rédigés par Maître Walid Bouhija, avocat, datés et enregistrés auprès de la recette des finances de la rue Tayeb Mehiri à Siliana, le 27/5/2025 sous le numéro 25201157 et reçu numéro M020169.

Monsieur Zouhair Ben Fraj a vendu la totalité de fonds de commerce à Monsieur Chokri Ben Mohamed Sadok Smaali, destiné à toutes activités commerciales, situé dans le local commercial sur la Place 07 Novembre, rue Habib Bourguiba, Bir Karguou, Siliana.

Les objections à cette vente peuvent être adressées à Maître Walid Bouhaja, avocat, dans son bureau situé à la rue Ahmed Ibn Abi Dhiaf, Siliana, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans un journal «Le Quotidien» en date du 3/6/2025.

2025402174FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Houssine Bouzaiane, avocat, en date du 26/5/2025 à la municipalité de Siliana, dûment signé par les deux parties le 3/6/2025, et enregistré auprès du bureau de la recette des finances de la rue Tayeb Mhiri à Siliana le 5/6/2025 sous le numéro 25201235 et reçu n°M021439,

Madame Sara Ben Mohsen Ben Mahjoub Boughanmi a procédé à la vente de la totalité du fonds de commerce à Madame Kholoud Bent Khaled Ben Othman Kerioui, exploité en tant que garderie et jardin d'enfants, situé dans le local abrité par l'immeuble de la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale (CNRPS), cité des jasmins, Siliana.

Les oppositions à cette vente peuvent être adressées à Maître Houssine Bouzaiane, avocat, à son cabinet situé au Marché Municipal Immeuble Mafez, 6100 Siliana, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans le journal Echourouk en date du 13/6/2025.

2025402175FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P daté le 30/5/2025 enregistré à la recette des finances rue Beb Souika le 02/06/2025 quittance n°M042882, la Sté HIDRI MACHINES ayant son siège social situé à la rue Beb Souika n°17 Tunis, a vendu à BOUGHNIA Mohamed le fonds de commerce - tout commerce - sis à la Rue El Fzezna n°02 Tunis. Les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteur à son adresse à la Rue du Sénégal n°11 Tunis dans les 20 jours suivant l'annonce au journal officiel, cette vente a été publiée au journal quotidien «Echourouk» le 17/6/2025.

2025402178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27 Mai 2025 enregistré à la recette des finances de Menzel Jémil le 30 Mai 2025 quittance n°M030308 enregistrement n°25200804 Mm Chirraz Laroussi demeurant 23 rue el warda Jarzouna titulaire de l'identifiant unique 1055993J a vendu à Mr Mounir Tayechi titulaire de CIN n°05657519 demeurant à la Rue Hedi Cheker Menzel Abderrahmane la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des meubles et ameublement en défaits exploité au local situé à l'Avenue Safta Menzel Abderrahmane 7035 Bizerte et ce moyennant le prix de vingt cinq mille dinars déposé entre les mains de Mr Assaad ben Hamda Majdoub titulaire de CIN n°03915792 demeurant à la Rue de Nabeul wad el roumine Menzel Abderrahmane.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mr Assaad ben Hamda Majdoub à son domicile élu au cabinet de Maître Hadj Salem Mohamed, sis au 25 rue 8 janvier 1938 Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT.

Cet avis est publié aux journaux "Echourouk et le Quotidien" du 10/6/2025.

2025402184FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce en gérance libre

Suivant contrat de gérance libre en date du 10/3/2025, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 14/3/2025 sous le n°25300333 quittance n°M011510. La société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à titre de location gérance libre le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par le magasin de datte n°20 au marché de gros de Bir Kassâa ben Arous d'une superficie totale de 74.24 m² destiné à la vente des dattes et des fruits importés non produits localement à Mr Nassereddine SAADI.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/4/2025 renouvelable par tacite reconduction l'emplacement sus indiqué est considéré comme faisant partie du domaine public de l'Etat.

La législation relative à la propriété commerciale ne s'applique pas au bénéficiaire de la location.

2025R01837FCCC3

Location fonds de commerce

Gérance libre

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances Menzah 6, Ariana le 30/5/2025 sous le n°25304412, quittance n°m075919, la Société restaurant Feirouz, identifiant unique 0528974C représentée par Mme Soukeina Rrassas demeurant au n°19, rue Ahmed Tlili, Menzah5 - Ariana a loué en gérance libre la totalité de son fonds de commerce exploité au local sis au n°19, rue Ahmed Tlili, Menzah - Ariana à la société "HAMZA HANTOUS FOOD" identifiant fiscal 1921912Q/A/M/000 représentée par Mme Meriem Hamza et ce, pour une durée de cinq ans, du 01/5/2025 au 30/4/2030.

Cet avis est paru au journal la Presse en date du 10/6/2025.

2025R01862FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Monastir le 17/4/2025, sous le n°25302808, quittance n°M032088, Monsieur Chafii Barguaoui titulaire de la CIN n°06904953; a loué à Monsieur Wadii Brahem titulaire de la CIN n°06886976, la totalité du fonds de commerce exploité comme Café; sis au n°262 Cité 2 Monastir.

La vente est publiée dans le journal «le Quotidien» du 5/6/2025.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Monsieur Wadii Brahem à son domicile sis à immeuble «BATBOUT» Skanes Monastir.

2025S00796FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette rue eljazira Tunis le 28/02/2023, sous le n°23300631, Mr Abdallah Farhati a loué le fonds de commerce à usage commercial, sis au 51 rue eljazira Tunis à la société Masrour pour commerce tous produits (S.A.R.L) identifiant n°1599364F représentée par le gérant pour une durée d'une année renouvelable à partir du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Cet avis a été publié au journal ELsahafa en date du 22 mai 2025.

2025402119FCCC3

Gérance Libre

Suivant acte sous seing privé légalisation des signatures daté le 26/3/2025 enregistré le 27/3/2025 à la recette des finances de Tabarka, quittance n°M015092, enregistrement n°25300430, la société Mehari Tabarka a loué la totalité du fonds de commerce le «Pins» restaurant sis à l'hôtel Mehari Tabarka à Monsieur Karim Ben Amor Hafsi CIN n°07880123 et Monsieur Faouzi Boujemaa Ouerhani CIN n°07771744, d'une période de 03 ans à partir de 01/4/2025 jusqu'au 31/3/2028.

2025402165FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 15 avril 2025 enregistré à Jerba le 9/5/2025 sous le n°25303061, quittance n°17061424, la Société El Houki de gestion de cafés et de restaurants sis

au 11 rue Khmaies Tarnane Montfleury Tunis a donné en location gérance la totalité du fonds de commerce exploité au n°25 rue Mohamed Ferjani Houmet Souk Jerba, destiné à l'activité salon de thé et restauration à la Société Jerba la douce des cafés et restaurants.

Le présent avis a été publié dans deux journaux quotidiens Assahafa et la Presse du 14/6/2025.

2025402171FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à Montplaisir le 28 avril 2025 sous le n°25302461 quittance n°042515 Madame Houda Bent Ali Ben Brahim Baccouche a donné en location gérance la totalité du fonds de commerce exploité à la rue Boubaker El Boukri Montplaisir beb bhar destiné à l'activité buvette restaurant et café à Monsieur Kais Bouznif pour une période d'une année du 01 mai 2025 renouvelable automatiquement pour la même période.

Le présent avis a été publié au journal La Presse le 18 juin 2025.

2025402187FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Syndic des copropriétaires

La Brise Tour 9 - La Goulette

Selon PV de l'assemblée en date du 9/4/2025 enregistré à la recette des finances le 7/4/2025 sous le numéro 25703199 et de l'arrêté de la municipalité de la Goulette en date du 14/5/2025, il a été décidé la constitution du bureau du syndic des copropriétaires de l'immeuble La brise Tour 9 sise à l'Avenue Ali Bach Hamba, 2060 La goulette, composé de :

- Mr Mohamed Moncef Zammit : Président

- Mr Charffedine Meftah : Trésorier

- Mr Kamel Gohis : Membre du bureau.

2025R01851APSF1

Constitution d'une Association

Nom de l'Association : Association Rabii Lborj

Locale de l'association : Shib - Mdhilla, Borj Elakerma, Gafsa 2173.

Objectifs de l'association : l'association vise à :

1. Inciter à l'animation de la vie culturelle dans la région

2. Faire revivre le patrimoine culturel populaire de la région d'El Borj, en coordination avec les autorités.

3. Contribuer à l'enrichissement du paysage créatif et culturel local.

Membre du comité directeur :

Mme Mounira Maïti : Présidente de l'association

Mr Wajih Gouader : Vice-président

Mme Akermi Mbarka : Secrétaire Générale

Mme Aya Akermi : Trésorière.

2025R01864APSF1

Constitution et élection du bureau syndical de la résidence Selma

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 Février 2025 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse sous le reçu n°54525 et le n° d'enregistrement 25702401.

Il a été procédé à la constitution du bureau syndical, dont les membres suivants ont élu :

Président de syndic : Mr Brahem Bouraoui

Trésorière : Mme Ezzine Rana.

2025S00824APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association pour la Promotion de la Culture et la Revitalisation du Patrimoine

Siège : 04, Rue du 8 Mai, Cité des Travailleurs, Zarzouna 7021 - Bizerte.

Objet : Constitution d'une association à caractère culturel

Objectifs :

- Contribuer à la promotion de la culture et à la revitalisation du patrimoine dans la région de Bizerte, en coordination avec les services compétents du patrimoine relevant du Ministère des Affaires Culturelles.

- Contribuer au renforcement de la culture citoyenne.

Membres :

- Maher Ben Moussa : Président de l'association

- Doha Sassi : Vice-présidente de l'association

- Rami Marzouk : Secrétaire général

- Amir El Akremi : Trésorier.

2025402161APSF1

Homologation de résolutions

SYNDIC COMPLEXE IBN ZOHR

Route X2 Cité El Khadra Tunis

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2025, enregistré à la Recette des finances sous le n°25704231, quittance n°M054445, dont il a été déposé le 22 avril 2025 au registre national des entreprises sous le dossier.

Il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Madame Yosra Ben Ahmad, titulaire de la CIN n°08893412, délivrée le 16 Avril 2019 syndic professionnel sous identifiant 1845315W entant que présidente de ce syndic.

2025402168APSF2

Election du nouveau bureau syndical du syndicat des copropriétaires du centre résidentiel, commercial et administratif

International City Center 3 Angle Rue Ali Guermassi et Rue Mohamed Shili - Centre Urbain Nord- Tunis

Identifiant Unique : 1627955J

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et Elective du 4 mars 2025, enregistré à la Recette des Finances de la Charguia le 21 avril 2025 sous le numéro 25704402 quittance numéro M355904 le nouveau bureau syndical des copropriétaires du centre résidentiel, commercial et

administratif International City Center 3, pour la période du 01 janvier 2025 à 31 décembre 2027 a été élu et composé comme suit :

1. Mr Walid Bouchoucha représentant de la société AUDEXA propriétaire; élu présent.

2. Mr. Nizar Masmoudi : Secrétaire général

3. Mr. Soufiane Gzala : Trésorier

4. Mr. Mohamed Kattata : Membre.

Une copie du dossier juridique a été déposée au service compétent de la Municipalité de Tunis, la décision d'approbation a été obtenue le 20 mai 2025 sous le numéro 977.

2025402176APSF2

Homologation de résolutions

Désignation de syndic

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire du Syndicat des Propriétaires de la Résidence l'Ambassadeur, Rue du Stade, La Marsa, tenue le 1er juin 2025, dont PV est enregistré à la Recette des Finances de la Marsa sous le numéro 25703745, il a été décidé de désigner Monsieur Slim Essoussi comme Président et Monsieur Bahri Guenaoui comme Trésorier du Syndicat.

2025402183APSF2

Election d'un nouveau bureau de syndic

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 Février 2025 enregistré à la recette des finances du Kram le 24 Mars 2025 sous le n°25702494 le bureau du syndic des propriétaires de l'immeuble Dorret Carthage 1 a été ainsi élu : Monsieur Aymen Ayed président, Monsieur Hafedh Gharbi trésorier, Mesdames et Messieurs Anissa Riahi, Ali Saadi, Seifeddine El Ayeb membres.

2025402189APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71297117

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal et unique n° 00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : 1- Mr Abdelmonem Ben Abdel Khader (Débiteur principal) commerçant, titulaire de la CIN n°06420473, résident à Slimen plage n°381 rue de l'Océan pacifique

2- Mr Fakhri Ben Abdelkhader, résident à Soliman plage n°381 rue de l'Océan pacifique, Etudiant ; titulaire de la CIN n°06467159 (caution réelle solidaire), Mme Ikram Ben Abelelkhader, résidente à Sliman plage n°381 rue de l'Océan pacifique, sans profession, titulaire de CIN n°09786041.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour d'appel; demeurant au REZIG CENTRE BLOC D Appartement 5 Sidi Rezig tél 71297117.

Propriété saisie : Il s'agit d'un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et d'une mezzanine d'une superficie de 75 m m à usage commercial, aménagé en librairie pour la vente de fourniture scolaires, de parfums, et de jouets pour enfants immeuble se compose aussi d'un premier étage d'une superficie de 90 mm et d'un deuxième étage de la même superficie, chacun comprenant un appartement composé d'un salon, d'une chambre à coucher, d'une cuisine et d'une salle de bain, l'immeuble est situé au n°7 rue Farhat Hached à Soliman avec deux accès l'un donnant sur la rue Farhat Hached ; l'autre sur la rue 2 mars ; il est inclus dans le plan d'aménagement urbain de la ville de Soliman, il est construit sur une parcelle de terrain non enregistrée auprès de la conservation foncière, et raccordé à l'électricité, à l'eau potable aux canalisations d'assainissement; les routes devant le bien sont asphaltées et équipées d'un éclairage public, le bien se distingue par son emplacement au centre ville de Soliman, à proximité de toutes les commodités publiques administratives, banques, la structure générale du bâtiment est constituée de briques ; de colonne et d'un plafond en béton armé, le sol est revêtu de carreaux en marbre, les murs de la cuisine sont revêtus de faïence et les seuils des portes et fenêtres sont en marbre, l'ensemble du bâtiment est en bon état.

Mise à prix : 307.754.775 D frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 14/7/2025 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Grombalia. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations administratives chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Grombalia ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R01836VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Bahroun Naoufel

Avocat près de la cour de cassation

Tél/Fax : 72222405

Adresse : 155 Av Habib Bourguiba 2ème étage Nabeul

M.F : 322395Z

1) Saisissant : Comptoir de Bâtiment du Kef représentée par son gérant, I.U 035351K, S.A.R.L siège social GP8-GP10 Soukra.

2) Saisi : Jalal Bouguila demeurant cité Riad Beni Kiar Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Bahroun Naoufel 155 Av Habib Bourguiba Nabeul.

4) Désignation de l'Immeuble saisi : La totalité des 254 parts indivises à extraire de l'immeuble immatriculé sous le n°636812 Nabeul dénommé «Saniet el jaouada» sis à cité elnozha délégation Beni Kiar gouvernorat Nabeul superficie totale 2300 mètres carrés objet de la parcelle 1230 sur laquelle est construit un bâtiment

composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages situé sur une route goudronnée se compose de deux entrepôts, d'un escalier et d'appartements à usage d'habitation construit sur ce terrain un bâtiment ouvrant sur le sud composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, d'une cour, d'un puits, d'un premier étage non finis, d'un deuxième étage non finis et une terrasse, le sous-sol situé sur une partie du premier étage réservé pour le stockage ses murs sont en brique les piliers en béton et le toit en dalle le sol couvert de carrelage d'une superficie de 70 mètres carrés le rez-de-chaussée se compose d'une usine de poterie couvert à hauteur de 4 mètres sur le côté nord-ouest se trouve un bureau, une toilette sous les escaliers les murs construits sont en brique les piliers en béton et le toit en dalle le sol couvert de carrelage d'une superficie de 150 mètres le premier étage se compose d'un appartement fini composé de 3 chambres d'une cuisine d'un salon d'une salle de bain d'une douche et d'un balcon les murs sont en brique les piliers en béton et le toit en dalle le sol couvert de carrelage d'une superficie de 142 mètres accessible par un seul escalier situé sur le côté nord de la construction couvert de carrelage et il continue par deux escaliers qui mènent au toit.

Le deuxième étage non finis composé d'un salon d'un couloir d'une salle de bain d'une cuisine de deux chambres les murs en briques les piliers en béton le toit en dalle le sol couvert en ciment avec électricité d'une superficie de 142 m².

Le troisième étage composé d'une terrasse entouré d'un mur haut d'un mètre accessible par deux escaliers non finis en briques.

L'état des constructions est de type moyen avec toutes les installations de vie bordé côté nord un immeuble appartenant à Aziz Zardoum côté sud une route coté est un immeuble appartenant au tiers côté ouest un immeuble appartenant à Mohamed Daoui.

5) Prix de vente : fixé à quatre cent trente deux mille neuf cent soixante-dix dinars (432.970,000 DT) plus les dépenses fixées le jour de l'audience.

6) Tribunal de Première instance de Nabeul le 28/7/2025 à partir 9 H du matin.

7) L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R01849VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Abderrahmen Aniba

Avocat prés la cour de cassation

13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis

Tél. : 70.861.369

Fax : 70.861.501

A la demande de la Banque ZITOUNA, sise à l'avenue de la qualité de vie au Kram Tunis en sa qualité de créancière hypothécaire.

Contre la partie : Fatma fille de Abdelmalk JEDIDI, titulaire de la carte d'identité nationale n°07016786 demeurant au n°35 rue Farouk Aouididi Hammam-Lif Ben Arous en sa qualité de débitrice.

A la diligence de Maître Abderrahmen Aniba, avocat prés la cour de cassation, 13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis.

L'immeuble à vendre : 1000 parts/ 36970 objet du titre foncier n°2220 Ben Arous dénommé El Hana sis à Ezzaouia Mornag Ben Arous au bord de la route en une zone agricole. Le bien consiste en un champ d'oliviers et de nèfles clôturé et entouré d'autres parcelles appartenant aux tiers.

Mise à prix : 286.255,000 d frais en sus.

Date et lieu de la vente : Le jeudi 17 Juillet 2025 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble tous les jours de la semaine de 9h à 18h.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat, et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le Gouverneur.

2025R01859VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères

Etude Maître SAIDI IMED

Huissier de Justice

Rue Tbarka Imm El Hamd 2

3ème étage N°34 Moknine

Tél/Fax : (73) 439600

E-mail : saidiimedhuissierdejustice@yahoo.com

Le 02/07/2025 à 11 heures du matin et ce qui suit l'huissier de justice maître Imed Saidi a l'intention de vendre : le fonds de commerce connu par «Quincaillerie Amamou» pour vente Matériaux en fer avec tous les matériaux physiques et moraux qui se situe à l'avenue Habib Bourguiba n°94 à Moknine 5050 au gouvernorat Monastir à l'intérêt de : La société des Industries Chimiques Africaines (Sté AFROCHIM) représentée par son représentant légal RNE 1192126L et interlocuteur désigné au sein de la société Excellia Créance représentée par son représentant légal RNE 1311620L son siège social est situé à Al Anwar street n°14 Upper Ariana 2080 Ariana, contre : Amamou Lotfi n° de la CIN 06791710 son adresse : n°94. Avenue Habib Bourguiba à Moknine. Prix d'ouverture : Soixante-quatorze mille trois cent soixante cinq dinars (74.365.000).

La vente aux enchères, le paiement en espèces ou par chèque certifié avec ajout de frais juridiques.

2025S00822VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Choura Mondher

Avocat au 7 Rue Ali Bach Hamba Sfax

MF : 1167259/E/A/P/000

Poursuivant :

- Ellouze Assia, CIN : 01228229
- Ellouze Fayza, CIN : 00523801
- Ellouze Wided CIN : 01158560
- Ellouze Hadya CIN : 01018523
- Ellouze Samia CIN : 01232946

Les Héritiers de Ellouze Rawdha : Mohamed Najib Ghorbel CIN : 01276483 et son fils Sami CIN : 11002263 Sofien CIN : 08840910 et Iskander CIN : 11033896.

Domicile élu cabinet maître Choura Mondher Avocat au 7 rue Ali Bach Hamba immeuble kchaou Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Choura Mondher 7 rue Ali Bach Hamba immeuble kchaou Sfax.

Partie saisie : - Tarak Ellouze CIN : 08806936 sis à la rue de Tunis immeuble Moulin Ville Centre maison n°3 étage n°6 Sfax.

- Fatma Sallami CIN : 01083154 sise à la rue de Tunis immeuble Moulin Ville Centre maison n°3 étage n°6 Sfax.

Il serait adjugé le lundi 14/7/2025 à 9 H du matin devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abu Al Kassem Chebbi Sfax.

La totalité de l'immeuble représentant le lot n°98(1) du titre foncier n°64494 Sfax sis au nord de la ville de Sfax sa délégation au bord de la route n°1 allons de Ghadamès vers Tunis et précisément à la route de Tunis km 0.5 Sfax ce lot de terrain est d'une superficie de 592 m² contenant un bâtiment à démolir.

Les limites du terrain sont : au nord par le lot n°98(2) et de l'EST par le titre foncier 28855 Sfax du sud par le titre foncier n°31516 Sfax et de l'Ouest par la route de Tunis. Ces mesures sont : du nord 37,46 m et du sud 31,68m et de l'EST 18, 11 m et de L'OUEST 17,46m d'où son entrée.

La mise à prix : Le prix initial est fixé à sept cents quarante quatre mille huit cents Dinars (744.800 ,000 D)

La visite de l'immeuble saisi : Peut être faite tous les jours de 8 h du matin à 17 h du soir.

Pour plus de renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Ne pouvant participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consignés le tiers de la mise à prix.

2025X00836VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71280156

Fax : 71280092

MF : C 818492

Partie poursuivante : ARAB TUNISIAN BANK. S.A inscrite au R.C n°B167001997 sise à Tunis son Avocat Elu Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : 1) Mohamed Wael Ben Mohamed Akil Djait, CIN 05429760 demeurant au 9 Rue Commandant Bejaoui, Carthage Dermech, Tunis.

2) Mohamed Ghazi Ben Mohamed Akil Djait, CIN 0545101 7 demeurant au 9 Rue Commandant Bejaoui, Carthage Dermech, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier Num : 148718 Tunis, dénommé «Melk Jait» d'une superficie dé 474 m². Il s'agit d'un lot de terrain situé à Gammarth la Marsa.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après remise de 40% à 341280D000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 22/7/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2025402150VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71 280156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE, S.A inscrite au R.C n°B182331996 sise à Tunis son avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Lotfi Ben Mustapha Chatti, CIN 00906905, demeurant à Naassen, Dhaiat Chatti - Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises objet du titre foncier Num : 68488 Tunis, dénommé "Boussaid" d'une superficie de 16709 m². Il s'agit d'un terrain nu situé à Sidi Daoued la Marsa.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 1548000d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le Mardi 22/7/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2025402151VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Adel Hannachi

Avocat à la cour de cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tél : 71894201

Fax : 71894202

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre National des Entreprises Identifiant Unique n°000110F (Ex RC n° B187881996), élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel HANNACHI, avocat à la Cour de Cassation dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°10693658.

Partie saisie : Lazhar Ben Mohamed MENDIL, Tunisien, né le 02/8/1964 à Nafta, employé, titulaire de la CIN n°03176537, demeurant au 27 Rue d'Iran 2 étage Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Adel Hannachi, 6 Rue d'Autriche - 1002 Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité des parts indivises soit 82,267729589 parts de l'immeuble sis à Tunis 27 Rue d'Iran Tunis objet du titre foncier n°62920 Tunis dénommé «villa houch» consistant en deux appartements au 2ème étage de l'immeuble composé de RDC et deux étages sis à l'angle rue d'Iran et Rue de l'Inde en face Rue Nelson Mandela prés de l'Avenue Mohamed V, les deux appartements se composent chacun d'un salon, chambre à coucher, salle de bain, cuisine, et représentent 82,267729589 parts indivises de 679 parts indivises représentant la totalité de l'immeuble d'une superficie globale de 207 m².

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée après le rabais de 40% à la somme de quatre vingt cinq mille cinq cent Trente Dinars (85530,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Mardi 8/7/2025 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Tunis 1 (chambre des ventes immobilières) situé à l'Avenue Bab Bnet Tunis.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Tunis 1 ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2025402152VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Tarek Ben Fredj

Avocat auprès de la cour de cassation

6 Bis Rue de La Mauritanie

Le Belvédère - 1002 - Tunis

Tel : 71 796 376

Fax : 71 894 223

M. Fiscal : 386961 HAP000

Partie poursuivante : La Banque Tuniso-Koweitienne dument représentée par son Directeur Général, SA, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique numéro 012357S, dont le siège social est à Tunis, 10 bis, avenue Mohamed V, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Tarek Ben Fredj sis au 6 Bis de La Mauritanie - Le Belvédère - 1002 - Tunis.

Parties saisies : 1) LA SOCIETE INDUSTRIAL COMPANY OF FOOD PRODUCT «LES SAVEURS DE MARYOUMA», société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 33 Avenue Taieb Mhiri - Bizerte, immatriculée au registre national d'entreprise sous le N°1436580K, Elue domicile chez Maître Haykel Mekki - Avocat, 4 Bis Rue Ibn Rachik - 1er étage - Le Belvédère - Tunis.

2) Habiba Bent Hamsi Ben Hamouda Ben Larbi, titulaire de la carte nationale n°0473009, demeurant à Résidence Le Printemps Appt 2 - Ariana, Elue domicile chez Maître Haykel Mekki - Avocat, 4 Bis Rue Ibn Rachik - 1er étage - Le Belvédère - Tunis en qualité de caution réelle et hypothécaire.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Ben Fredj, 6 bis de La Mauritanie Le Belvédère - 1002 - Tunis - Le Belvédère - 1002 - Tunis.

Les immeubles saisis :

L'ensemble du bien, objet du titre foncier N°57647 - Ariana, dénommé «DONIA». Il consiste en un appartement N°10, d'une superficie de 112 m², situé au 5ème étage de la résidence «MERIEM» à l'avenue Fathi Zohaier - Enkhilet - Ariana.

La dite appartement à usage d'habitation ouvre sur 2 salons, de séjour et cuisine, douche et WC et 3 chambres.

Les charges : la dite propriété est grevée des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de (165.200, 000dt) inscrite le 21/3/2017 (volume Ariana 02/2017 - n°1/1803) au profit de la BTK.

- Hypothèque volontaire à hauteur de (50.000, 000dt) inscrite le 31/3/2017 (volume Ariana 02/2017 - n°1/1804) au profit de La BTK.

- Commandement valant saisie immobilière datant du 26/3/2025 et inscrit le 7/5/2025 au profit de la partie poursuivante (vol Ariana 02/2025 - n°2311).

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (280.000,0000 TND).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 14/7/2025 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana sis à Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance Ariana.

2025402162VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Siège social : 10 rue Constantine 6001 Gabès ville

Société GABES PLAST

Identifiant unique : 34158G

En vertu du jugement de tribunal de Gabès réunie le 9-6-2025 dans l'affaire 1448/2022, il a été déclaré la faillite de la société GABES PLAST avec tout ce qu'en résulte juridiquement et la nomination de monsieur ESSID Lassaad syndic de faillite et de Monsieur Sami TAYECH entant que Juge-commissaire, Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que les garanties au syndic de faillite

conformément aux articles 497 et suivants du code de commerce, soit directement contre décharge à son bureau rue imam Sahnoun Midoun Djerba, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance : B.P n°383 Djerba Midoun 4116.

2025R01848VEPA2

Avis aux créanciers

Ouverture de procédures de règlement à l'amiable

Société «Briquerie tunisienne», société à responsabilité limitée

Siège social : Zone industrielle - route de Tunis, gouvernorat de Nabeul

Identifiant unique : 0002129B

Nous, Sofiane Khouini, Président par intérim du Tribunal de première instance de Nabeul

Après avoir examiné la demande de règlement à l'amiable présentée par la Société «Briquerie tunisienne», représentée par son représentant légal.

Après avoir examiné les dispositions des articles 422 et suivants du Code de commerce, tel que modifié par la loi n°36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives.

Nous décidons :

1. D'autoriser l'ouverture d'une procédure de règlement à l'amiable pour la Société «Briquerie tunisienne», société à responsabilité limitée ayant son siège social dans la zone industrielle de la route de Tunis, gouvernorat de Nabeul

2. Désignation de l'expert judiciaire, M. Mongi Smaali, comme médiateur pour concilier la débiteur et ses créanciers pour une période n'excédant pas trois mois, renouvelable d'un mois. Il devra fournir au tribunal un rapport mensuel sur l'état d'avancement de ses travaux.

3. suspendre les procédures d'exécution visant à recouvrer des créances antérieures à la date d'ouverture du règlement amiable, ou à recouvrer, aliéner ou hypothéquer des biens meubles ou immeubles, sauf autorisation judiciaire.

4. Autoriser le greffier à inscrire la présente décision au Registre national des entreprises, à transmettre une copie à la commission de suivi des entreprises économiques et publier au Journal officiel tunisien aux frais de débiteur.

2025402182VEPA2

Nomination de mandataires de justice

Pour un groupe de société

Suivant décision du Tribunal de Première Instance de Tunis du 16 juin 2025, Madame Nour El Houda Abassi, Monsieur Mondher Hamdi et Monsieur Bilel Rahmouni ont été désignés en qualité de mandataires de justice, sous la supervision de la juge contrôleur Madame Chaima Ben Chouchen. Ils sont chargés de la gestion des sociétés suivantes :

- PROSID son matricule fiscal 0047452D

- STE TECHNIQUE INDUSTRIELLE COMMERCIALE SOTIC SA MATRICULE FISCAL 0046020C

- Sté CARTHAGE TRAILERS sa, MATRICULE FISCAL 1249335D

- LA SOCIETE INTERCHAUX, MATRICULE FISCAL 0977263A

- STE INTRMETAL SA, MATRICULE FISCAL 0296412F

- COMPTOIR COMMERCIAL DES PRODUITS SIDERURGIQUES EN GROS "CCPS GROS", MATRICULE FISCAL 1307141W.

- COMPTOIR COMMERCIAL DES PRODUITS SIDERURGIQUES, MATRICULE FISCAL 0538755Y.

- STE SOMEVAM, Matricule fiscal 1600172S.

- SOCIETE SIAME, Matricule Fiscal 0011723Q.

- STE PROSID CENTRE, MATRICULE FISCAL 0490907M.

- PROSID SUD, MATRICULE FISCAL 0442754V.

- STE FIRST ELECTRIC, MATRICULE FISCAL 1411566E

- AL MEJED INVESTMENT MATRICULE FISCAL 130682Z.

- STE DES TECHNOLOGIES AGRICOLES MATRICULE FISCAL 0984328S.

Il est demandé à toute personne intéressée de prendre contact avec Madame Nour El Houda Abassi au 97979988, son bureau étant sis 22 rue Oum El Banin, Mutuelle Ville - Tunis 1082.

2025402185VEPA2

Nomination de mandataires de justice

Pour un groupe de société

Par décision du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 16 Juin 2025, Madame Nour El Houda Abassi, Monsieur Faouzl Ben Salem et Monsieur Mohamed Haouidhek ont été désignés en qualité de mandataires de justice, sous la supervision de la juge contrôleur Madame Dorra Bougharka.

Ils sont chargés de la gestion des sociétés suivantes :

- TOUTALU titulaire de l'Identifiant unique n°0986926T

- SOCIETE IMMOBILIERE Maison Blanche titulaire de l'Identifiant unique n°0956541N

- ROYAL TRADING titulaire de l'Identifiant unique n°1172173H

- IMIKO titulaire de l'Identifiant unique n°1268103V

- SOCIETE COTUNAL titulaire de l'identifiant unique n°1018612X

- SOCIETE TUNISIENNE D'EQUIPEMENT titulaire de l'identifiant unique N°0002404B

- SOCIETE TOURISTIQUE TUNISIE GOLFE titulaire de l'identifiant unique N°0012376W

- SOCIETE GHOUILA DE PROM IMMOBILIERE titulaire de l'Identifiant unique N°00987128

- PHARMA MEDICAL INDUSTRIE PHARMIN titulaire de l'identifiant unique N°0712491T

- SOCIETE SAFTI DISTRIBUTION titulaire de l'identifiant unique N°1381728L

- SNCI titulaire de l'identifiant unique N°0311009P

- CLINIQUE AL MAJED titulaire de l'identifiant unique N°1315617J

- SOCIETE AFRICAINE DISTRIBUTION AUTOCAR titulaire de l'identifiant unique N°1202338E

- SOCIETE TUNISO- SAOUDIENNE D'INVESTISSEMENT titulaire de l'Identifiant unique N°0381747G

Il est demandé à toute personne Intéressée de prendre contact avec Madame Nour El Houda ABASSI au 97979988, son bureau étant sis 22 rue Oum El Banin, Mutuelle Ville - Tunis 1082.

2025402190VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 11/7/2025

Mediterranean Institute of Technology

SA au capital de 5.550.000 Dinars

I.U : 1322426W

Siège social : Les jardins du Lac II, Les Berges du Lac 1053 - Tunis

Les actionnaires de la Société Anonyme dite Mediterranean Institute of Technology «MedTech» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 11/7/2025 à 10h au siège de la Société sis aux Berges du Lac 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du Rapport de Gestion relatif à l'exercice 2024.

2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024.

3. Approbation des conventions réglementées prévue par les articles 200 et suivant et l'article 475 du CSC, au titre de l'exercice 2024.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2024 et du rapport annuel de gestion.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2024.

7. Quitus aux Administrateurs, au Président du Conseil et au Directeur Générale au titre de l'exercice 2024

8. Nomination des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2025, 2026 et 2027; soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

9. Désignation du commissaire aux comptes pour audit des exercices 2025, 2026 et 2027; soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2027.

10. Questions diverses.

11. Pouvoirs pour formalités.

2025R01831SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société : INNOV ALLIANCE TECH

Forme juridique : Société anonyme

Identifiant Unique : 1517853R

Capital : 1 300 000 dinars

Adresse : Immeuble MEGRINE BUSINESS CENTER Zone Industrielle Saint Gobain - Mégrine, Ben Arous - 2033

Messieurs les actionnaires de la société INNOV ALLIANCE TECH «I@T» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 16 juillet 2025 à 09 heures, au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes concernant le même exercice;

3. Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024;

4. Approbation des conventions règlementées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Démission d'un administrateur;

8. Pouvoirs pour formalités.

2025R01833SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Mixte

(Ordinaire et Extraordinaire)

Société : TOUTALU

Forme juridique : Société anonyme

Identifiant Unique : 0986926T

Capital : 4 800 000 dinars

Adresse : Zone Industrielle B'ir Mchergua Zaghouan 1193 Tunisie

Messieurs les actionnaires de la société «TOUTALU» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) qui aura lieu le Mercredi 23 Juillet 2025 à 9 heures, au siège social de la société PROSID sis à la Zone Industrielle Mégrine lot SMMT n°23 - 2014 Mégrine à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

2. Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ;

4. Approbation des conventions règlementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

6. Quitus aux administrateurs de la société pour leur gestion au titre de l'exercice 2024;

7. Entériner la nomination d'un membre du conseil d'administration;

8. Démission d'un administrateur;

9. Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes;

10. Pouvoirs pour formalités.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

1. Régularisation de la situation de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales;

2. Modification de l'article 2 des statuts relatifs à l'objet social de la société.

2025R01842SANB3

Convocation à l'AGO

SICOAC

Société Industrielle des Conduites & Accessoires

S.A au capital de 10.560.000 DT

Siège social : Z.I Saint Gobain 2014 Mégrine

Identifiant unique : 0001334A

Messieurs les Actionnaires de la société Anonyme «SICOA C», sont convoqués le Jeudi 17 Juillet 2025 à 09h00 au siège social de la SICOAC, Z.I Saint Gobain 2014 Mégrine :

Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024.

2- Examen et Approbation du Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice Comptable 2024.

3- Approbation de toutes les opérations énumérées aux chapitres 200 et suivants et au chapitre 475 du Code des Sociétés.

4- Approbation des Comptes de l'année 2024.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Affectation des Résultats de l'exercice comptable 2024.

7- Approbation de l'octroi des jetons de présence.

8- Questions diverses.

2025R01846SANB3

Convocation à l'AGO

SDS

SICOAC DISTRIBUTION et SERVICES

SA au capital de 2 700 000 DT

Siège social : Z.I Saint Gobain 2014 Mégrine

Identifiant unique : 0030862H

Messieurs les Actionnaires de la société Anonyme «SICOAC DISTRIBUTION et SERVICES», sont convoqués le Jeudi 17 Juillet 2025 à 10h, au siège social de la SDS, Z.I Saint Gobain 2014 Mégrine :

Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et Approbation du Rapport du conseil d'Administration pour l'exercice 2024.

2- Examen et Approbation du Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice comptable 2024.

3- Approbation de toutes les opérations énumérées aux chapitres 200 et suivants et au chapitre 475 du Code des sociétés.

4- Approbation des comptes pour l'exercice comptable 2024

5- Quitus aux Administrateurs

7- Approbation de l'octroi des jetons de présence

6- Affectation des résultats de l'exercice comptable 2024

8- Questions diverses.

2025R01847SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TANKAGE MEDITERRANEE SA

Capital social : 30.000.000 DT

Identifiant unique : 0024378M

Conformément à la décision n°535 du Conseil d'Administration tenu le 30 avril 2025, les actionnaires de la Société Tankage Méditerranée SA (TANKMED) dont le siège est sis à City Lake Center - Bloc C, Avenue du Dollar - Les Jardins du Lac - Les Berges du Lac II, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra à Tunis le mercredi 02 juillet 2025 à 10h00 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024 et son approbation

2) Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes et approbation des Etats Financiers de l'exercice 2024 et des opérations visées à l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que de l'article 25 des statuts de la société TANKMED.

3) Quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2024

4) Affectation des résultats de l'exercice 2024

5) Détermination du montant des jetons de présence pour l'exercice 2024.

2025R01850SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

De la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord

S.A. au capital de 850.000 dinars

Siège social : Place de L'Union du Maghreb Arabe à Bizerte

R.C : B182761996

Messieurs les actionnaires de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord (SNIT NORD) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le jeudi 17 juillet 2025 à 11h au siège de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord sis place de L'Union du Maghreb Arabe - Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024 et approbation des conventions prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31décembre 2024.

4- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2024.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

6- Approbation de la nomination des membres permanents au conseil d'administration.

7- Approbation du renouvellement du mandat des membres permanents au conseil d'administration.

2025R01853SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE BFI S.A

Société anonyme

Au capital de 4.265.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique RNE de Tunis : 0496290 C

MF : 0496290 C/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société BFI S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 18 juillet 2025 au siège social, à 11h00, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

4. Approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs;

8. Lecture et approbation du rapport de gestion du Groupe BFI relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

9. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

10. Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

11. Nomination d'un administrateur;

12. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2025R01860SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE BFI INTERNATIONAL S.A

Société anonyme

Au capital de 2.660.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant Unique RNE de Tunis : 0632974 N

MF : 0632974 N/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société BFI INTERNATIONAL S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 18 juillet 2025 au siège social, à 10H, et ce, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

3. Approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux Administrateurs;

8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration;

9. Nomination d'un administrateur;

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

11. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2025R01861SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Investissement et de Développement du Centre - Ouest SIDCO- SICAR

Société anonyme

Au capital de 16.226.080 Dinars

Siège social : Avenue de l'Environnement, El Manar - 3140 - Kairouan

I.D RNE : 0345640R

Messieurs les actionnaires de la SIDCO SICAR sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 14 juillet 2025 à 09h 30 au siège de la société sis à l'Avenue de l'Environnement, El Manar 3140 - Kairouan, à l'effet de délibérer sur :

1) Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Lecture et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

3) Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

4) Examen et approbation, s'il y a lieu des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6) Quitus aux Administrateurs.

7) Affectation des résultats.

8) Nomination d'un commissaire aux comptes des états financiers individuels et consolidés pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

9) Nomination des administrateurs pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

10) Fixation du montant des jetons de présence.

11) Fixation du montant des indemnités des membres des comités d'audit et d'investissement.

Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette Assemblée, sont tenus à leur disposition au siège de la Société.

2025S00839SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société d'Investissement et de Développement du Centre - Ouest

SIDCO - SICAR

Société anonyme

Au capital de 16.226.080 Dinars

Siège social : Avenue de l'Environnement, El Manar - 3140 - Kairouan

I.D RNE : 0345640R

Messieurs les actionnaires de la SIDCO - SICAR sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 14 juillet 2025 à 10h 30 au siège de la société sis à l'Avenue de l'Environnement, El Manar - 3140 - Kairouan, à l'effet de délibérer sur :

- Examen de la situation de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2025S00840SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE CLINIQUE EL AMEN GAFSA- S.A

Capital social : 6.690.510 DT

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Bloc B, Les jardins da Lac, Tunis 1053

Identifiant Unique : 0640944D

Les actionnaires de la SOCIETE CLINIQUE EL AMEN GAFSA, sont

invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le samedi 19 juillet 2025 à 12h00, à la clinique sise à la Route de Tozeur Km 6 - Gafsa, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de la dénomination sociale de la société

- Changement du siège social de la société

- Réduction du capital par réduction de la valeur nominale de l'action

- Augmentation du capital de la société par conversion du compte courant associé

- Délégation au conseil d'administration des pouvoirs de la réalisation de l'augmentation du capital et modification corrélative des statuts

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège d'exploitation de la société.

2025X00830SANB3

Convocation

Société Cartonnerie Tunisienne

SA au capital de 4.617.250 DT

Siège social : 14, Rue du commerce ZI la Charguia 1 - 1080 Tunis Carthage

R.N.E : 0013953 M

Les actionnaires, de la société Cartonnerie Tunisienne, sont convoqués le vendredi 11 juillet 2025 à 9H00, à une assemblée générale ordinaire, qui se tiendra au siège social de la société, 14, Rue du Commerce, Z.I La Charguia 1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'A.G.O :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024.

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024.

3. Approbation des comptes de l'exercice 2024.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6. Allocation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.

7. Délégation de pouvoirs.

2025402153SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MAGHREB PARTICIPATION HOLDING S.A

Société anonyme

Au capital social de 21 500 000 dinars

Siège social : Immeuble La Brise du Lac, rue du Lac Mâlaren, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1031657R

La société MAGHREB PARTICIPATION HOLDING S.A informe ses actionnaires qu'ils sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 14 juillet 2025 à 10h00 au siège social de la société AL KARAMA HOLDING sis rue du Lac d'Annecy, Passage du Lac Malawi, les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports de gestion relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021 ;

- Lecture des rapports généraux et spéciaux des Commissaires aux Comptes au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 ;

- Examen et approbation des conventions réglementées conclues au titre des exercices 2019, 2020 et 2021;

- Examen et approbation des états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021 ;

- Affectation des résultats des exercices 2019, 2020 et 2021 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et désignation d'un nouveau commissaire aux comptes;

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires, durant le délai légal, au siège de la société Al Karama Holding, rue du Lac d'Annecy - passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2025402155SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MAGHREB PARTICIPATION HOLDING S.A

Société anonyme

Au capital social de 21 500 000 dinars

Siège social : Immeuble la Brise du Lac, rue du Lac Mâlaren, les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1031657R

La société MAGHREB PARTICIPATION HOLDING S.A Informe ses actionnaires qu'ils sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le lundi 14 juillet 2025 à 12h30 au siège social de la société AL KARAMA HOLDING sis à la rue du Lac d'Annecy, Passage du Lac Malawi, les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société;

- Modification de l'article 4 des statuts;

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires, durant le délai légal, au siège de la société Al Karama Holding, rue du Lac d'Annecy passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2025402156SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE INVESTEC S.A

Société anonyme

Au capital social de 15 000 000 dinars

Siège social : Immeuble la Brise du Lac, rue du Lac Mâlaren, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1002943H

La société INVESTEC S.A informe ses actionnaires qu'ils sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 14 juillet 2025 à 11h15 au siège social de la société AL KARAMA HOLDING sis Rue du Lac d'Annecy, Passage du lac Malawi, les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports de gestion relatifs aux exercices 2019 et 2020 ;

- Lecture des rapports généraux et spéciaux des Commissaires aux Comptes au titre des exercices 2019 et 2020 ;

- Examen et approbation des conventions réglementées conclues au titre des exercices 2019 et 2020 ;

- Examen et approbation des états financiers des exercices 2019 et 2020 ;

- Affectation des résultats des exercices 2019 et 2020;

- Quitus aux administrateurs;

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires, durant le délai légal, au siège de la société Al Karama Holding, rue du Lac d'Annecy passage du Lac Malawi, les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2025402157SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE INVESTEC S.A

Société anonyme

Au capital social de 15 000 000 dinars

Siège social : Immeuble la Brise du Lac, rue du Lac Mâlaren, les Berges du lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1002943H

La société INVESTEC S.A informe ses actionnaires qu'ils sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le lundi 14 juillet 2025 à 13h30 au siège social de la société Al KARAMA HOLDING sis à la rue du lac d'Annecy, Passage du lac Malawi, les Berges du lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société ;

- Modification de l'article 4 des statuts ;

- Continuité de l'activité de la Société ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires, durant le délai légal, au siège de la société Al Karama Holding, rue du Lac d'Annecy passage du Lac Malawi, les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2025402158SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Galien Pharmaceuticals SA

Rue Lac Léman, les Berges du Lac Tunis

Capital : 26 395 000 Dinars

ID : 1185853V

Les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le 8 juillet 2025 à 12h00 au siège Maxula Bourse sis à l'immeuble Regency Rue Lac Léman les Berges du Lac Tunis, afin de libérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité, du rapport général du commissaire aux comptes et des EF clos au 31.12.2024

2. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024

3. Approbation des conventions règlementées

4. Affectation du résultat de l'exercice

5. Quitus aux administrateurs

6. Nomination de nouveaux administrateurs

7. Pouvoirs pour accomplissements des formalités.

2025402170SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société IND PEINTURE ETANCHEITE REVETEMENT

Société anonyme

Capital : 1.165.000 Dinars

Siège social : Z.I Bir Mcherga, GARE Zaghouan

Identifiant Unique : 0840194B

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société IND PEINTURE ETANCHEITE REVETEMENT, vous êtes conviés à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 14/7/2025 à 10h00 au 18, Rue du Marbre, Zone Industrielle de Ben Arous, 2013 Ben Arous, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers pour les années 2024.

- Approbation des opérations régies par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales pour les années 2024.

2025402172SANB3

Convocation à la délibération de l'assemblée générale ordinaire

Société ECOCERAT

Société anonyme

Siège social : Route El Margazine - Tinja, 7032, Bizerte

Identifiant unique : 1603174 H

Les Actionnaires de la Société ECOCERAT SA sont invités à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire le 18 Juillet 2025 à 10H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024

3. Approbation des conventions réglementées

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024

6. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2024

7. Renouvellement du mandat des Administrateurs

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9. Pouvoirs pour accomplissement de formalités de dépôt et de publications légales.

2025402177SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire de l'année 2024

CAVE VITICOLE BOUARGOUB

Société Mutuelle de Base

Sise à la Route de Sousse Km 47 Bouargoub 8040

RNE : 0009482X

MF : 9482X/A/M/000

La Cave Viticole Bou-Argoub "Société Mutuelle de Base" invite tous les

Adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire de la Société pour l'Année 2024.

L'Assemblée aura lieu le samedi 5 Juillet 2025 à 16 h du soir au siège social de la cave, route de Sousse Km47 Bou-Argoub pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport moral de la Société et le Groupe pour l'exercice clôturé au 31/12/2024

2. Lecture du rapport financier de la Société et le Groupe pour l'exercice clôturé au 31/12/2024.

3. Lecture des rapports de commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31/12/2024.

4. Discussion et débats.

5. Approbation des rapports et des comptes de la Société et le Groupe pour l'exercice clôturé au 31 /12/2024

6. Approbation des opérations spéciales avec les membres du Conseil d'Administration et certains adhérents.

7. Répartition des résultats.

8. Quitus aux membres du conseil d'Administration

9. Approbation des nouveaux adhérents, des renonciations et retrait des adhérents.

10. Renouvellement du mandat de Monsieur le commissaire aux comptes.

Remarque :

- Cette convocation est considérée comme une invitation personnelle à tous les adhérents qui ont réglé la totalité de leurs souscriptions.

- La cave Viticole Bou-Argoub met à la disposition des adhérents les P.V. du conseil, les états financiers et les rapports de commissaire aux comptes de l'exercice clôturé au 31/12/2024 avant 8 jours de la date de l'assemblée générale ordinaire.

- L'adhérent empêcher peut donner un mandat légalisé pour le représenter à l'assemblée générale suivant l'article 18 du statut de la CVBA.

2025R01835SODB3

Notice d'information

Pour une assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES SERVICES COLLECTIFS AGRICOLES MENZELIENNE "S.S.C.A.M"

Menzel Bou Zelfa

Capital : 27.986, 301

RC : C14611998

MF : 9494MN000B

Tél : 22 598 817

Fax : 72 292 046

Le Conseil d'Administration invite tous les adhérents de la société SSCAM pour assister à l'assemblée Générale Ordinaire en réponse à une première convocation qui se tiendra le 7/7/2025, au siège social de la Société à partir de 10 h du matin, à l'effet de l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

3- Approbation des rapports

4- Quitus aux administrateurs.

5- Acceptation d'admission de nouveaux adhérents

6- Mettre à jour la liste des adhérents.

Nb : Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des adhérents pour consultation à partir du huitième jour qui précède la tenue de l'assemblée.

2025402159SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le Public est informé que Mme Nedia Derbali agissant pour la Société Huilerie Nour Elmanajem dont le siège social est situé au quartier de la gare sur la route principale la liaison entre Moulares au bureau d'ordre central du Gouvernorat de Gafsa sous le n°1129 en date du 14/4/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'Installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une Huilerie sise à Moulares la gare délégation Moulares Gouvernorat de Gafsa conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gafsa ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la Municipalité de Moulares.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contrer l'exploitation de l'établissement du dit projet doivent être présentées à Mr Le Gouverneur de Gafsa ou le Mr. le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la Municipalité de Moulares dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur ALI ATI agissant pour le compte de la Société ANIS ET BADIAA, demeurant au niveau du point kilométrique n°1 sur la route Kendar 1160 Nadhour, a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Zaghouan sous le N°3491 en date du 21 Avril 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à la même adresse mentionnée ci-dessus conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Zaghouan ou le Délégué de Nadhour dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur ZOUBAIR CHABAH agissant pour le compte de la Société ELFATAH D'HUILE D'OLIVE, demeurant à la zone industrielle route de Tunis - Elfahs, a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Zaghouan sous le N°4428 en date du 14 Mai 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à la même adresse mentionnée ci-dessus

conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Zaghouan ou le Délégué d'Elfahs dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Mr Khaled Bouzayani, gérant de la société «huilerie sahara vert» a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°20490/8 en date du 23 décembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la création d'une huilerie située prés de la route locale n°287 au point de kilométrage n°15.00 délégation rgueb du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation rgueb et la commune rgueb.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué rgueb ou le secrétaire général chargé de la gestion de la commune rgueb dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Mohamed Slimen a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central du Gouvernorat de Gafsa sous le N°1594 daté du 26/5/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie sise à Ennadhour Délégation Gafsa Sud, Gouvernorat de Gafsa, conformément aux plans annexés à la demande sus-visée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gafsa ou à la Municipalité de Gafsa Sud.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet doivent être présentées à. Mr. le Gouverneur De Gafsa ou Mr le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de Gafsa Sud dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Chawki Chamekh agissant pour le compte de la Société Huilerie Chamekh, a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de Gabès sous le n°1061/205 en date du 14 Avril 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à Metouia municipalité et délégation de Metouia conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gabès ou au siège de la municipalité de Metouia.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'installation et l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Gabès ou le délégué de Metouia ou le secrétaire générale de la municipalité de Metouia dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société HUILERIE BOUZAKOURA FRERES SHBF dont le siège social est situé au 13 RUE ENNADHOUR KELIBIA a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Nabeul sous le N°27398 en date du 13/11/2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie située au 13 RUE ENNADHOUR KELIBIA conformément aux plans annexés qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de Nabeul.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet seront reçues par la gouverneur de Nabeul ou le président de la municipalité de KELIBIA ou le délégué de KELIBIA dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la Société Zoppas Industries Tunisia dont le siége social est situé au Pôle technologique à la zone industrielle El Fejja 5012 Sahline Gouvernorat de Monastir, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2025-09-0201-0003414 en date du 28 Février 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des résistances thermiques, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Monastir et de la municipalité de Sahline Mootmar.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Monastir ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Sahline Mootmar ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mme Hasna Brahmi a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central du Gouvernorat de Gafsa sous le n°1645 daté du 02/6/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie sise à Aguila Délégation Gafsa Sud, Gouvernorat de Gafsa, conformément aux plans annexés à la demande sus-visée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gafsa ou à la Municipalité de Gafsa Sud.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit- projet doivent être présentées à Mr. le Gouverneur de Gafsa ou Mr le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de Gafsa Sud dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur Hicham Hammari agissant pour le compte de la Société "Huilerie Chammari" dont le siège social est situé à Bradaa Gouvernorat de Mahdia a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Mahdia 29 octobre 2024 sous le N°19/18923 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé en 2ème catégorie consistant en Huilerie située à Bradaa délégation de Bradaa et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la Délégation.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs Le Gouverneur de Mahdia ou Le Président de la Municipalité de Bradaa ou Le Délégué de Bradaa, dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société de HUILERIE EL ANSARI dont le siège social est situé à EL GHORFA - EL HAOUARIA a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Nabeul sous le n°6897 en date du 13/3/2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une huilerie située à EL GHORFA - EL HAOUARIA conformément aux plans annexés qui peuvent être consultés au siège du gouvernorat de Nabeul.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement du dit projet seront reçues par la gouverneur de Nabeul ou le président de la municipalité d'EL HAOUARIA ou le délégué d'EL HAOUARIA dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que MR SIDEOUI AYOUB a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°8673 en date du 12 mai 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à MTHENINE de BOUHAJLA du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de BOUHAJLA Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de BOUHAJLA ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur GHANDOUR HABIB a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Tataouine sous le N°6997 en date du 7 Mai 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de Deuxième catégorie consistant en une huilerie (extraction) située à région Drayna de la délégation de Tataouine Nord du Gouvernorat de Tataouine conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Tataouine ou de la municipalité de Tataouine.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Tataouine ou le délégué de Tataouine Nord ou le Personne chargée de la gestion des affaires de la municipalité de Tataouine dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que Monsieur «BOUCHARUA SAID» a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Tataouine sous le N°5318 en date du 10 Avril 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de Deuxième catégorie consistant en une huilerie (extraction) située à région Oued Elghar de la délégation de Tataouine Nord du Gouvernorat de Tataouine conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du Gouvernorat de Tataouine ou de la municipalité de Tataouine.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Tataouine ou le délégué de Tataouine Nord ou la Personne chargée de la gestion des affaires de la municipalité de Tataouine dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis de perte

Mr Kamel Lebdeoui déclare qu'il a perdu le titre de propriété n°15/68774 daté le 9/5/2013 du titre 88281 Monastir d'après un certificat de perte délivré du centre de police de hay elbasatin Monastir le 28/5/2025 sous le n°255.

2025S00830DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Moncef Ben Ali Briki, titulaire de la CIN n°02052327, déclare la perte de l'acte de propriété n°259, objet du titre foncier n°22898 Kairouan sis à Briket Al Argoub, Gouvernorat de Kairouan. Selon attestation de perte délivrée sous n°937 le 15/4/2025.

2025S00831DIVD2

Avis

Les héritiers de Mahmoud Kasentini sa veuve Saida Abedlkafi et ses enfants Hajer, Hamda, Lotfi, Nader et Amina annoncent que le titre de leur défunt représenté par le contrat de vente du 4 juin 1967 enregistré le 21 janvier 1974 n2 et le contrat de vente daté du 6 septembre 1978 et le contrat de vente daté du 23 mai 1974 enregistré le 14 avril 1978 n°1948 concernant la propriété du terrain situé à Sfax route Saltnia Km 07 de superficie 570 mètres carrés est perdu et ils entendent en extraire un

deuxième acte et quiconque a une objection il doit la prouver à M. Makni Wadie notaire qui est situé à la rue el adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2025X00827DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Najet Mbarek déclare qu'elle a perdu son titre de propriété des immobiliers situés à Msetria Amra Sfax daté le 01/6/1994 et qu'elle prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Adel Gmati Rue Farhat Hached Djebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2025X00834DIVD2

Etude Znazen Hanen

Huissier de Justice

Avenue Haffouz Imm Intilaka 1 Escalier A1 Sfax

M.F : 000P.A.H 629961

A la demande de la société de distribution de lunettes SODILU, et dans le cadre de l'exécution du jugement n°11227 du tribunal de Première Instance de Sfax en date du 9/7/2024, ainsi qu'à la demande de la Société New Vision, et dans le cadre de l'exécution du jugement n°11228 du Tribunal de Première Instance de Sfax en date du 9/7/2024.

Il est porté à la connaissance du public la mise en vente aux enchères le lundi 21 juillet 2025 à dix heures du matin de l'ensemble du fonds de commerce EYE SQUARE -MARYAM CHAABOUNI (vente lunettes) situé au 2 et 3 rue Ahmed Aloulou imb essya Sfax vente de tous ses composants corporels et incorporels déterminés dans le cahier des charges.

La vente aura lieu à mon bureau situé à Rue Haffouz imb intilaka 1 escalier A1 2 étage Sfax pour un prix de mise aux enchères de 60.000.000 dinars auquel s'ajoute les frais qui seront fixées avant la vente le cahier des charges est mis à la disposition du public à mon Bureau. Toute personne voulant participer à l'enchère doit déposer 10% du prix.

2025X00835DIVD2

Avis au public

Maître Riahi Ali avocat à la cour de cassation porte par la présente à la connaissance du public qu'une demande de mise à jour n°8038 a été déposée auprès du tribunal immobilier -section de Béja en date du 15/6/2023 au nom de sa cliente madame Safia el Meral aux fins d'inscription d'une donation consentie en sa faveur par son père Mohamed Essagidr el Hammami el Merai selon un acte notarié en date du 20-02-2016 dont les droits d'enregistrement ont été acquittes le 16-02-2016.

La demande porte sur une parcelle de terrain de 240 m² sise à Argoub Ezzaater à Medjez el Bab gouvernorat de Béja relevant du titre foncier n°13435 Béja.

Il est également fait état d'un acte de vente notarié daté du 04-02-1977 dument enregistré (reçu n°133 et n°125) dont la production s'est avérée impossible suite à l'incendie ayant touche le greffe du tribunal de Medjez el Bab durant la révolution l'audience relative à cette demande est fixé pour le 22-9-2025.

Toute personne ayant un intérêt peut présenter son opposition dans le délai légal auprès du tribunal immobilier - section de Béja.

2025402166DIVD2

Appel d'offre sous régime te mieux offrant

Vente d'équipement, de fournitures et de machines industrielles

SYNDIC DE FAILLITE BADREDDINE AIFA

Le syndic de faillite de la société «EMBEDDED SOLUTIONS & ANDVANCED» Badreddine Aifa lance un avis d'appel d'offre pour la vente d'équipements, fournitures et de machines industrielles et la réduction de 20% sur le prix de départ. Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et volant prendre un rendez-vous de visite est invité à se présenter au bureau du syndic de faillite Maître Aifa Badreddine sis à la rue Abou Baker al Bakri immeuble oxor 2/3ème étage B3.5. Montplaisir - Tunis, la date limite de réception des offres est fixée le 5/7/2025.

Tél : 71906068/23322507 pour l'achat de cahier des charges.

2025402169DIVD2

Déclaration de perte de titre de propriété

Je soussigné Salah Ben Hdhili Mahjoub titulaire de la carte d'identité n°02826601 délivrée le 21/3/2019 déclare par la présente la perte du titre de propriété n°07/92270 sujet du titre foncier n°30140 Bizerte.

2025402180DIVD2

Publication au titre des dispositions de la Loi de Finances pour l'année 2025

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
S.A. au capital de 268.125.000 Dinars divisé en 268.125.000 actions de un dinar chacune
Société mère du Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed El Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

Identifiant unique : 0001985G - Matricule fiscal : 0001985G A M 000
Affiliation à la CNSS : 0000117107

En application des articles 43 à 48 de la **Loi n°48-2024 du 9 décembre 2024** portant loi de finances pour l'année 2025, la **Société de Fabrication des Boissons de Tunisie (S.F.B.T)**, informe le public et publie la **liste des titulaires de comptes d'actions inactifs**, notamment :

- Les comptes n'ayant fait l'objet **d'aucune opération, réclamation, contestation ou mise à jour depuis plus de quinze (15) ans** ;
- Les **comptes créditeurs clôturés depuis cinq (5) ans ou plus et restés non réclamés**.

À défaut de réclamation ou de mouvement sur les comptes concernés avant le 30 juin 2025, les soldes, titres, dividendes et avoirs y afférents seront transférés à la **Trésorerie Générale de la République Tunisienne**, conformément aux articles susmentionnés.

1	M. Yann Lallour
2	M. Simon Flak
3	M. Jacques Henry Arthur Jean Marotte
4	M. Henri Murtin
5	Société Anonyme des Anciens Etablissements Ladreyt

2025R01858BCFA5